

# Assurance voyage

Document d'information sur le produit d'assurance



Baloise Insurance

Travel Safe

**Disclaimer:** Ce document vous donne un aperçu très global d'un produit d'assurance. L'information dans cette fiche n'est pas personnalisée en fonction de vos besoins spécifiques. Seule la police complète vous donnera un aperçu exact de vos droits et obligations et des nôtres. Informez-vous donc auprès de votre intermédiaire et consultez les Conditions Générales sur le produit d'assurance choisi sur [www.baloise.be/conditionsgenerales](http://www.baloise.be/conditionsgenerales).

## Quel est ce type d'assurance?

Cette assurance offre une solution temporaire dans le cas où quelque chose se déroulerait mal pendant vos vacances ou lorsque vous devez annuler votre voyage. Vous pouvez choisir les assurances que vous voulez et déterminer vous-même les personnes assurées, avec un maximum de neuf. Cette assurance couvre un voyage bien déterminé qui dure au minimum 4 et maximum 30 jours. Vous pouvez prendre cette assurance pour vous-même et pour vos compagnons de voyage à condition qu'ils habitent en Belgique.



### Qu'est-ce qui est assuré?\*

#### Assistance voyage personnes

- ✓ assistance voyage pour les personnes assurées en cas de maladie, d'accident corporel, de décès, de catastrophes naturelles lors d'un déplacement. Nous réglons et nous indemnisons le transport jusqu'à la maison du malade ou du blessé et d'un autre assuré comme (en tant que, en qualité de) accompagnateur. Dans certains cas, le séjour prolongé ou le retour des autres assurés est pris à charge;
- ✓ visite à l'hôpital si vous être hospitalisé sans compagnie pendant votre voyage pour plus de 5 jours;
- ✓ remboursement des frais médicaux exposés à l'étranger jusqu'à un maximum de 250.000,00 EUR;
- ✓ retour anticipé de l'étranger en raison d'un décès ou d'une admission à l'hôpital en Belgique d'un membre de la famille ou en raison de lourds dommages à votre habitation;
- ✓ frais de recherche et de sauvetage jusqu'à un maximum de 5.000,00 EUR;
- ✓ assistance en cas de poursuites judiciaires à l'étranger.

#### Assistance voyage véhicule

- ✓ dépannage et remorquage en Belgique et en Europe en raison d'une faille, d'un accident/du vandalisme ou du vol (tentative) du véhicule;
- ✓ rapatriement du véhicule et des assurés si immobilisé plus de 2 jours à l'étranger;
- ✓ poursuite du voyage des assurés si la voiture est immobilisée plus de 2 jours à l'étranger;
- ✓ hébergement et transport des assurés dans l'attente des réparations du véhicule;
- ✓ frais de surveillance jusqu'à ce que le véhicule puisse être retiré, avec un maximum de 10 jours;
- ✓ assistance après vol de véhicule;
- ✓ assistance à la remorque;
- ✓ transport/rapatriement d'un bateau de plaisance.

**\*Pour un aperçu complet des couvertures, des plafonds et des exclusions, nous renvoyons aux Conditions Générales.**



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?\*

#### Assistance voyage personnes

- ✗ tout ce qui n'est pas explicitement couvert dans les Conditions Générales;
- ✗ événements à la suite du terrorisme ou à la suite de la consommation d'alcool ou de drogues;
- ✗ lunettes, lentilles de contact, équipement médical;
- ✗ tous les frais de diagnostic et de traitement non agréés par l'INAMI;
- ✗ situations pathologiques, leur aggravation ou la rechute si la situation avant le départ était connue;
- ✗ tentative de suicide;
- ✗ rapatriement pour une situation pathologique qui peut être traitée sur place et qui n'entrave pas la poursuite du voyage.

#### Assistance voyage véhicule

- ✗ tout ce qui n'est pas explicitement couvert dans les Conditions Générales;
- ✗ les véhicules avec une MMA de plus de 3,5 tonnes et les motocyclettes ayant un moteur de moins de 125 cc et les véhicules ayant une plaque d'immatriculation commerciale, le véhicule destiné au transport commercial de personnes et de biens, les taxis, les ambulances, les voitures d'auto-école, les corbillards, les véhicules agricoles et les voitures de location;
- ✗ prix des pièces détachées et des frais de diagnostic, de démontage, de réparation, d'entretien et de signalisation;
- ✗ événements à la suite de la consommation d'alcool ou de drogues.

#### Tarif omnium voitures de tourisme

- ✗ les dommages causés intentionnellement par l'assuré;
- ✗ les dommages causés par un conducteur sans permis de conduire ou sous une interdiction de conduire;
- ✗ si nous pouvons prouver que les dommages ont été causés par un conducteur qui a consommé de l'alcool, des médicaments ou de la drogue;
- ✗ les dommages causés par des conducteurs de moins de 26 ans;
- ✗ les véhicules qui n'appartiennent pas au type voiture de tourisme ou ne sont pas immatriculés en Belgique.



(suite)

### Omnium temporaire voitures de tourisme

- ✓ couverture omnium complète pour le véhicule assuré pour la durée du voyage;
  - Incendie
  - Vol
  - Bris de vitres
  - Événements naturels et Heurt avec des animaux
  - Dégâts au véhicule

### Assurance des frais d'annulation

- ✓ Frais d'annulation ou de modification pour le logement, le transport, le temps libre et une voiture de location dans des situations de force majeure, comme déterminés dans les Conditions Générales.

### Assurance des bagages

- ✓ vol, endommagement total et partiel de vos bagages par des tiers et/ou accident et perte par la compagnie de transport;
- ✓ vol des papiers d'identité;
- ✓ achats urgents après retard de vos bagages de plus de 6 heures.



(suite)

### Assurance des frais d'annulation

- ✗ les événements qui ne sont pas explicitement couverts;
- ✗ l'annulation ou la modification d'un voyage qui a déjà commencé;
- ✗ le terrorisme, la guerre, la grève, les catastrophes naturelles;
- ✗ les maladies existant au préalable au stade terminal ou très avancé au moment de la réservation du voyage/séjour ou au moment de la souscription de l'assurance;
- ✗ le retard occasionné par des problèmes de circulation récurrents et prévisibles;
- ✗ chaque raison qui mène à l'annulation ou à la modification et qui était connue au moment de la réservation ou au moment de la conclusion de l'assurance, à moins qu'elle ne soit mentionnée explicitement dans les événements couverts.

### Assurance des bagages

- ✗ les événements qui ne sont pas explicitement couverts;
- ✗ les objets qui ont été laissés sans surveillance dans un lieu public et le vol sans effraction;
- ✗ les bagages oubliés, la perte ou l'échange;
- ✗ les faits qui sont liés à des actes terroristes;
- ✗ les dommages fortuits qui sont dus à la fuite de liquides, de aras, de colorants ou de produits corrosifs.



## Y a-t-il des restrictions de couverture?\*

### Assistance voyage personnes

- ! les frais médicaux en Belgique sont limités à un maximum de 2.500,00 EUR et uniquement pour une admission à l'hôpital de plus de 48 heures, à la suite d'un accident à l'étranger et à condition que l'admission se fasse dans le mois qui suit votre retour de l'étranger;
- ! si l'assuré n'est pas affilié à la mutuelle ou s'il n'est pas en règle avec elle, l'intervention pour tous les frais médicaux reste limitée à un maximum de 2.500,00 EUR;
- ! en cas de remboursement des frais médicaux, une franchise de 50,00 EUR reste à charge de l'assuré;
- ! en Belgique, la garantie n'est d'application qu'au trajet aller-retour maison/frontière.

### Assistance voyage véhicule

- ! Le véhicule doit être immobilisé dans un garage ou sur une chaussée. Pour le dépannage qui n'est pas réglé par nous, nous payons au maximum 250,00 EUR.
- ! Ne peut être souscrit qu'en Europe et en combinaison avec une assistance voyage personnes

### Omnium temporaire voitures de tourisme

- ! Franchise de 2,5 % sur la valeur assurée pour l'indemnisation des dommages au véhicule.



(suite)

### Assurance des frais d'annulation

- ! le voyage réservé avant la prise de l'assurance et dont le début est prévu moins de 30 jours après l'entrée en vigueur du contrat est exclu;
- ! seuls les frais qui sont comptabilisés contractuellement par l'organisateur de voyage avant le départ du voyage entrent en ligne de compte pour l'indemnisation.

### Assurance des bagages

- ! des objets précieux ou spéciaux sont uniquement assurés contre le vol;
- ! si les bagages sont transportés dans un véhicule, le vol avec effraction est uniquement couvert et si le véhicule est garé sur la voie publique, la garantie s'applique entre 06h00 et 22h00;
- ! le matériel de camping est uniquement assuré contre le vol et contre l'endommagement à la suite d'une catastrophe naturelle;
- ! les objets qui se trouvent dans la villégiature ou dans l'hôtel sont uniquement couverts contre le vol avec effraction et contre l'endommagement à la suite d'un incendie ou d'une explosion;
- ! les frais pour le remplacement des papiers d'identité jusqu'à 250,00 EUR pour tous les documents volés pris ensemble;
- ! franchise de 100,00 EUR par voyage sur toutes les formules;
- ! la valeur de remboursement de chaque objet séparément



## **Où suis-je assuré?**

- ✓ Cela dépend de la destination de voyage que vous avez choisie.



## **Quelles sont mes obligations?**

- Lorsque vous prenez la police, vous êtes obligé de communiquer précisément toutes les informations qui pourraient avoir une influence sur l'évaluation du risque.
- Vous êtes obligé de communiquer précisément toute nouvelle information qui pourrait entraîner une aggravation considérable et durable du risque.
- En cas de sinistre, vous devez faire tout ce qui est possible pour limiter l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez éviter que des modifications soient apportées aux biens endommagés, qui empêcheraient de déterminer la cause ou l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez nous prévenir immédiatement et nous remettre tous les documents et toutes les informations sur le sinistre. Pour l'omnium temporaire voiture de tourisme, un délai de déclaration de 8 jours au maximum s'applique après la fin de la couverture.
- Pour l'assurance omnium temporaire voiture de tourisme, portez plainte à la police dans les 24 heures après avoir constaté le vol ou la tentative de vol.
- En cas de sinistre, vous devez refuser toute reconnaissance de responsabilité, tout paiement ou toute promesse de paiement.



## **Quand et comment dois-je payer?**

Vous payez la prime au moment où vous achetez l'assurance. La plateforme vous demandera d'effectuer votre paiement en ligne.



## **Quand est-ce que la couverture prend cours et se termine?**

La durée de l'assurance dépend de la durée du voyage. La durée doit comprendre le voyage aller, le séjour sur place et le voyage retour.

Si vous avez choisi une garantie annulation, cette garantie spécifique débutera le jour de l'établissement de votre police. La garantie annulation prend fin le jour avant le départ.

La date de début et la durée de chaque garantie sont mentionnées dans les Conditions Particulières.



## **Comment puis-je annuler le contrat?**

Vous pouvez résilier le contrat d'assurance avant le début du voyage. Vous résiliez l'assurance sur la plateforme. Le voyage a-t-il débuté? Dans ce cas, vous ne pouvez plus résilier l'assurance.